

**5 PAPASSAUDI**  
**Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros**  
**Siège social : 117, Traverse de la Montre**  
**13011 MARSEILLE**  
**RCS MARSEILLE 751 309 964**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2025**

**DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION DE MONSIEUR BENJAMIN KAROUBY**  
**EN QUALITE DE CO-GERANT ET DETERMINATION DE SES POUVOIRS,**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Co-Gérant, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Benjamin KAROUBY**, né le 14 Octobre 1989 à AIX-EN-PROVENCE (13), de nationalité française, demeurant 4 Ter rue de la Pierre Levée à PARIS (75011).

Dans les rapports entre associés, le gérant peut accomplir tous les actes de gestion que demande l'intérêt de la société ; il devra les accomplir dans le respect de la notion de « bon père de famille ». Dans les rapports avec les tiers, il engage la société par tous les actes entrant dans l'objet social.

S'il y a plusieurs gérants, ils exercent séparément ces pouvoirs, sauf le droit qui appartient à chacun d'eux de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue. Cependant, à l'égard des tiers, l'opposition formée par un gérant aux actes d'un autre gérant est sans effet, à moins qu'il ne soit établi qu'ils en ont eu connaissance.

Le ou les gérants peuvent, dans la limite de leurs pouvoirs, donner à toute personne de leur choix toutes délégations de pouvoirs limitées dans leur durée et dans leur objet.

Monsieur Benjamin KAROUBY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire aux conditions légales requises pour y accéder.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE INTITULE**  
**« GERANTS » DES STATUTS SUITE A LA DECISION DE NOMINATION DE**  
**MONSIEUR BENJAMIN KAROUBY EN QUALITE DE CO-GERANT**

L'assemblée générale décide, afin de tenir compte de la nomination d'un Co-Gérant, de modifier l'article intitulé « Gérants » des statuts de la manière suivante :

**« Gérants :**

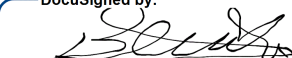
*Les Co-Gérants de la Société sont :*

- **Monsieur Laurent BENITA**, né le 6 Août 1970 à NEUILLY-SUR-SEINE (92), de nationalité française, demeurant Les Patelles – Route de la Césarde à CABRIES (13480),*
- **Monsieur Laurent BETTANE**, né le 23 Février 1965 à FONTENAY AUX ROSES (92), de nationalité française, demeurant 955, route de Marseille à AIX-EN-PROVENCE (13080),*
- **Monsieur Benjamin KAROUBY**, né le 14 Octobre 1989 à AIX-EN-PROVENCE (13), de nationalité française, demeurant 4 Ter rue de la Pierre Levée à PARIS (75011).*

*et ce, pour une durée illimitée. »*

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Pour copie certifiée conforme**  
**Un Co-Gérant**  
**Mr Laurent BENITA**

DocuSigned by:  
  
31E6921F9384433...